

Mairie de Mouroux

☎ 01 64 03 64 00

🌐 ville-mouroux.fr

📘 fb.me/Mourouxetseshameaux



## Chères Mourousiennes, chers Mourousiens,

L'urbanisation de notre commune est actuellement déterminée par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui date de 2004. Avec l'arrivée de nouveaux habitants et l'évolution des constructions, celui-ci ne correspond plus à nos besoins.

En 2012, une révision du PLU a été réalisée puis, à la suite d'un recours effectué par un promoteur, le tribunal administratif de Melun a annulé cette révision.

En 2015, une nouvelle révision a été engagée par l'ancienne municipalité mais suspendue en 2018, après l'avis défavorable des services de l'Etat sur le projet de PLU arrêté au mois de décembre 2017.

Aujourd'hui, les permis de construire sont toujours accordés sur la base de ce PLU de 2004. Des modifications mineures sont intervenues au cours de ces dernières années mais le règlement de ce PLU qui détermine les règles de constructibilité ne correspond plus aux besoins actuels et engendre des divisions de terrain avec des surfaces constructibles de plus en plus petites.

L'ancienneté de ce document complique donc le travail des services qui doivent instruire les dossiers.

Au mois d'octobre, nous allons engager une nouvelle révision du PLU, en coordination avec les services de la Communauté d'Agglomération du Pays de Brie (compétente en matière d'urbanisme depuis 2019). Les services de l'Etat ont donné leur accord pour une révision en nous appuyant sur le travail effectué de 2015 à 2017.

Nous allons donc reprendre cette révision en apportant des corrections à la suite des remarques des services préfectoraux et surtout en apportant une attention particulière quant à la délivrance des permis de construire pour les logements individuels et collectifs.

Notre projet permettra donc de :

- Rééquilibrer les équipements collectifs et sportifs sur la partie Nord de Mouroux (quartiers Voisins/Boussois),
- Réintroduire des commerces de proximité,
- Prévoir un schéma d'aménagement autour de la ZAC, à l'Ouest de Mouroux, gérée par la Communauté de l'Agglomération du Pays de Coulommiers,

- Redéfinir la circulation et le stationnement dans notre ville, en créant des emplacements réservés pour des futurs parkings,

- Créer des voies cyclables, pour faciliter l'accès à la gare et aux points d'arrêts de la ligne 17,

- Aménager les berges du Grand Morin, protéger les forêts et prairies,

- Protéger les bâtiments patrimoniaux place de la Mairie, lavoirs et bâtiments ruraux.

Dès début 2022, nous engagerons des réunions de présentation des premiers projets avec débats.

Je souhaite, à travers ce nouveau projet de PLU, redonner à Mouroux (deuxième ville du canton) la dynamique d'une ville moderne et proche de ses habitants.

Je vous souhaite d'agréables vacances d'été.

Votre Maire,  
**Michel SAINT-MARTIN**

### Agenda 2021

- Samedi 14 août :** Cinéma en plein air à partir de 21h30 • Au complexe sportif • Tarifs : adultes 3 €, enfants 1.50 €
- Vendredi 27 août :** Commémoration de la libération de Mouroux à 18h00 • Au monument aux morts
- Samedi 4 septembre :** Forum des associations de 10h00 à 18h00 • Au complexe sportif
- Mardi 9 Novembre :** Commémoration de la mort du Général de Gaulle à 18h00 • Au monument aux morts
- Jeudi 11 novembre :** Commémoration de l'Armistice 1918 à 10h45 • Au monument aux morts
- Dimanche 5 décembre :** Commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie à 11h00 • Au monument aux morts



## Enfance, Affaires Scolaires et Périscolaires

# Ecole Odette & Edouard BLED : une livraison retardée !

La rentrée scolaire de septembre 2021 devait voir la livraison et l'ouverture de la nouvelle école élémentaire « Odette & Edouard BLED », rue de la Mardotte.

Les travaux engagés en mai 2020 pour une durée d'un an se sont déroulés sans encombre durant 6 mois. La société BELLARD, installée à plus de 500 kms de Mouroux, et qui détient le principal marché de la construction, a engagé un sous-traitant pour la réalisation des travaux de toiture.

Très vite, nous avons rencontré des retards et constaté des malfaçons qui ont abouti, en janvier, à des infiltrations d'eau.

Plusieurs lettres de mise en demeure ont été adressées à la société BELLARD qui devait assurer le suivi et le contrôle de ces travaux de toiture.

Le président de la société nous a assuré mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de réparer et garantir l'étanchéité de la toiture.

En juin, après le passage d'orages, nous avons de nouveau constaté que la toiture n'était pas étanche. Nous avons décidé d'engager, avec l'aide d'un cabinet d'avocats, les procédures judiciaires nécessaires à la finition de ces travaux.

Compte tenu des retards occasionnés, nous avons décidé de reporter l'ouverture des classes de cette école à septembre 2022.

Nous exigeons que les bâtiments qui reçoivent des enfants ne comportent aucun défaut.

Il en résulte que l'école Fernand PICOT, pendant l'année scolaire 2021/2022, recevra dans ses locaux les deux écoles soit 10 classes de l'école PICOT et 6 classes de l'école Odette et Edouard BLED avec un directeur pour chaque école.

Le découpage de la carte scolaire déterminant les affectations des enfants à la nouvelle école est définitif. Les enfants seront affectés dans les classes prévues pour la nouvelle école mais l'enseignement aura lieu sur le site de l'école Fernand PICOT.

M. ROUSSEAU, anciennement directeur des Chicotets deviendra le directeur de l'école Fernand PICOT et Madame LEBORGNE sera nommée directrice de l'école Odette et Edouard BLED.

Par ailleurs, Madame GONZALEZ sera à la direction de l'école maternelle des Chicotets.

Aucun changement concernant les directions des écoles Roger GOUZY et du Moulin.

Quant à M. VATONNE, ancien directeur de l'école Fernand PICOT, prendra ses fonctions dans une école de POMMEUSE. Nous lui souhaitons une bonne rentrée et le remercions pour le dévouement au bon fonctionnement de cette école.

■ Emeline BERRI-BERRI  
et Jean-Louis BOGARD

## Tarifs restauration

Un nouveau marché de restauration scolaire a été signé pour cette rentrée scolaire 2021/2022 avec le prestataire Armor Cuisine qui a répondu favorablement aux exigences qualitatives et gustatives de la commune. Comme évoqué lors de la dernière commission des menus (7 juin 2021), la loi EGALIM modifie un grand nombre de critères réglementaires pour une alimentation plus saine, durable et accessible à tous.

Ainsi, les choix s'établiront sur les critères repérés par les logos (Label rouge, viande française, pêche durable, bio, etc...), et les menus comporteront près de 40% de produits durables dont 20% de produits bio.

À la suite de cette augmentation par le prestataire et la prise en compte de la nouvelle réglementation, une nouvelle tarification du prix du repas a été instaurée à compter de la rentrée de septembre 2021 engendrant une hausse du prix.

Vous trouverez ces nouveaux tarifs en dernière page.

■ Emeline BERRI-BERRI



## Transports scolaires

Les travaux de voirie rue du Château et sur la RD934 se poursuivront jusqu'en février 2022 minimum. L'école Odette et Edouard BLED, quant à elle, ouvrira seulement à la rentrée de septembre 2022.

Les horaires des transports scolaires pour la rentrée 2021/2022 sont disponibles sur notre site internet : <https://www.ville-mouroux.fr/les-services/transports-scolaires/>.

■ Arnaud VIGNIER  
et Emeline BERRI-BERRI

## Défibrillateurs

La commune continue d'équiper ses ERP (Établissements Recevant du Public) de Défibrillateurs Autonomes Externes (DAE), dispositif médical qui aide à la réanimation de victime en arrêt cardiaque.

À compter de septembre 2021, la Salle des Arts et Loisirs, les abords du complexe sportif, les écoles du Moulin, Roger GOUZY,

des Chicotets, Fernand PICOT, le gymnase ainsi que la mairie et le service de la Police Municipale seront équipés de défibrillateurs comme le recommande le décret 2018-1186 du 19 décembre 2018.





VENDEZ ou ACHETEZ avec votre conseillère iad



**Lucie LOPES**

**06 26 18 81 66**

lucie.dossantoslopes@iadfrance.fr

CHEFS D'ENTREPRISES, COMMERÇANTS, ARTISANS

Pour réserver votre emplacement publicitaire dans la prochaine édition



APPELEZ LE 04 90 21 10 88. CONTACTEZ UN Vendeur AU 04 90 21 21 47 OU UN MAIL À : [contact@mediaplus.com.fr](mailto:contact@mediaplus.com.fr)

## Environnement



### Les décharges sauvages

Préserver un meilleur cadre de vie dans notre commune doit être une priorité pour chacun d'entre-nous. Malheureusement, nous constatons à différents endroits, des décharges sauvages qui ont un impact négatif sur l'environnement. Ces dépôts sauvages insalubres sont insupportables. Personne ne peut accepter de voir en face de son domicile un tel dépotoir, alors que la déchèterie se situe aux Parrichets. La police municipale travaille avec la

municipalité pour empêcher ces dépôts. Cependant, le pouvoir d'améliorer concrètement les choses reste entre les mains des Mourousiens.

**Bon à savoir :** Abandonner ou faire déposer des déchets à l'extérieur des bacs ou gros encombrants sur la voie publique expose le contrevenant à une amende.

(Art. R 632-1 ; R 635-8 ; R 644-2 CP).

### La collecte des déchets

En matière de collecte des ordures ménagères, la réglementation impose des règles précises s'agissant de la présentation et l'entrée des poubelles individuelles qui doivent être sorties la veille après 18h et rentrées le jour même après le passage de la benne.

Laisser traîner les poubelles sur le trottoir plusieurs heures avant la collecte ou plusieurs jours après le passage de la benne est un réel obstacle à la circulation des administrés. Ces derniers se retrouvent obligés de descendre sur la chaussée avec le risque d'être victimes d'un accident de la circulation. Les personnes âgées, à mobilité réduite, les parents avec leurs poussettes ainsi que nos enfants sont les plus exposés.

**Bon à savoir :** La présentation des bacs roulants en dehors des heures réglementaires et le fait de les laisser traîner sur le trottoir au lendemain de la collecte constitue une infraction passible d'une amende de 2<sup>ème</sup> classe (Art. R 632-1 du CP).

Alors ensemble, agissons pour améliorer le cadre de vie dans notre commune.

■ Fulbert N'DOUDI

## Logement, Solidarité et Action sociale

La période que nous venons de passer a été, pour tous, une période très particulière : chômage partiel, perte d'emploi, éloignement des jeunes de leur lieu d'enseignement, isolement des personnes âgées de la vie sociale, perte de contact pour tous, suppression des moments de convivialité etc... Chacun de nous a été plus ou moins touché ou fragilisé.

Durant cette période, le CCAS a continué de venir en aide et soutenir les personnes en difficulté avec une augmentation du nombre de dossiers.

La « friperie » a réouvert début juin. Elle vous accueille tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> samedis de chaque mois. Vous pourrez y retrouver des vêtements, de la vaisselle et des jouets au tarif de 0,50c ou 1€. Des dons de vêtements ont été faits à l'hôtel 1<sup>ère</sup> classe pour les plus démunis qui y sont logés.

Une collaboration entre le CCAS, les écoles et le collège est amorcée afin de faire connaître les missions sociales qui peuvent être apportées en cas de difficulté des familles.

Enfin, la situation sanitaire semble s'améliorer. Cela va permettre l'organisation du repas de fin d'année pour nos aînés, repas auquel nous avons dû renoncer fin 2020.

### Deux nouveautés :

- **L'ouverture du Café culturel « C'est Déjà Ça »**, inauguré le 19 juin, va permettre de recréer le lien social qui nous manque tant et va apporter de la joie par ses concerts et ses activités de rencontre et de partage.

- **L'ouverture de l'ADMR** (Aide à Domicile en Milieu Rural) de l'Aubetin, réseau associatif de services à la personne, a installé une antenne au 8 place de la Mairie depuis le mois de juillet.

Le CCAS est à votre écoute pour faciliter votre vie au quotidien, n'hésitez pas à nous joindre au 01 64 03 89 46 et à vous renseigner sur les services proposés (aide alimentaire, transport à la demande...)

■ Antoinette VAN WYMEERSCH

## Sécurité

### Sécurité des stationnements

La municipalité est consciente des problèmes de stationnement sur la commune. Afin de pallier à ce problème, des groupes de travail vont être mis en place pour réfléchir aux stationnements sur les différents secteurs.

■ Arnaud VIGNIER



RETROUVEZ-NOUS PROCHAINEMENT  
AU 42 BOIS POUTY À MOUROUX

## EXPAIR CLIM

Installation, Entretien, Dépannage  
des PAC AIR/AIR et Air/eau

- Pompes à chaleur
- Climatisation réversible
- Station technique Zodiac pour les PAC/Piscine
- Déshumidificateurs
- Tertiaire

Mouroux  
DEPUIS  
2007

www.expairclim.com  
expairclim@orange.fr

Garantie  
5 ANS

MAIRIE DE MOUROUX

## GRUPE MÉDIA PLUS COMMUNICATION

CRÉATEUR DE LIEN TERRITORIAL

10 rue de la République - 34290 Mouroux - Téléphone : 03 20 31 11 11 - Email : info@mediaplus.com

10 rue de la République - 34290 Mouroux - Téléphone : 03 20 31 11 11 - Email : info@mediaplus.com

## Tarifs des services communaux

Applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

QUOTIENTS	ACCUEILS DE LOISIRS CA. PAYS DE BRIE	APPS MATIN	APPS SOIR	ETUDE DIRIGÉE	RESTAURATION SCOLAIRE
Inférieur à 281	3,31 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €	1,00 €
281 à 401	5,51 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €	1,66 €
401,01 à 513	7,94 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €	2,21 €
513,01 à 753	9,92 €	1,50 €	2,00 €	2,50 €	2,77 €
753,01 à 963	11,58 €	1,50 €	2,00 €	3,00 €	3,32 €
963,01 à 1173	13,23 €	2,00 €	2,50 €	3,00 €	3,99 €
1173,01 à 1800	15,88 €	2,50 €	3,50 €	3,00 €	4,43 €
1800,01 à 2500	17,98 €	2,50 €	3,50 €	4,00 €	4,98 €
Supérieur à 2500,01	20,07 €	3,00 €	4,00 €	4,00 €	5,54 €
Non inscrit	20,07 €	3,00 €	4,00 €	4,00 €	5,54 €
Hors commune	35,70 €	1,50 €	2,00 €	4,00 €	5,54 €
Famille d'accueil	3,31 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €	1,00 €
P.A.I					1,00 €
Retards APPS et AL (à partir de 3) Retard étude dirigée (à partir de 1)			10,00 €		
			22,34 €		

## Mot de l'opposition

Chères Mourousiennes,  
chers Mourousiens

Votre refus de voir défigurer votre centre-ville a été entendu puisque l'équipe en place a décidé de modifier le projet d'extension de la mairie. Voilà un bel exemple de démocratie participative que notre groupe a initié.

Désormais la nouvelle construction de deux étages se situerait à l'arrière de la mairie à l'emplacement de l'actuel parking. Nous restons toutefois convaincus (et nous l'avons exprimé) de l'inutilité d'une telle dépense. Cette extension, pour faire des bureaux supplémentaires, n'est pas le moins du monde justifiée, la mairie ayant d'autres bâtiments aménageables en cas de besoin. Oui il est impératif de rendre la mairie accessible à tous et des travaux

sont nécessaires, mais pourquoi vouloir à tout prix doubler la superficie du bâtiment actuel ?

Le coût de ce projet est désormais évalué à plus d'un million ! N'y a-t-il pas mieux à faire sur la commune ?

Nous continuerons à vous tenir informés via notre page facebook « Mouroux un avenir ensemble »

■ Sylvie Tournoux, Philippe Loyal, Marilyn Schmitt,  
Gilles Seaux, Danielle Lambert, Xavier Soullié

## Droit de Réponse

L'équipe municipale a à cœur de répondre aux besoins des Mourousiens. Le projet d'extension de la mairie poursuit, bien entendu, cet objectif. Tout d'abord, il faut prendre en compte le nombre croissant d'arrivées au sein de la commune. Cette augmentation de la population nécessite la mise en place de services cohérents et efficaces.

En effet, la mise en accessibilité de la mairie est une obligation pour permettre à tous l'accès aux services publics. La mairie doit être accessible pour 2024.

La mise en accessibilité sans la création d'une extension entraînerait la suppression

de deux bureaux, nécessaires au fonctionnement de la mairie. Cette création permettrait donc de faire d'une pierre deux coups afin de mettre le bâtiment de la mairie en accessibilité, de préserver les bureaux existants et d'améliorer la gestion des services avec la création d'autres bureaux.

Pour rappel, le « projet » présenté par l'opposition n'a jamais été concrètement envisagé par l'équipe municipale. Il s'agissait simplement d'une demande de subvention. Il avait été demandé à l'architecte de se pencher sur plusieurs propositions à la suite de la demande de subvention. L'opposition vous a présenté un projet qui n'existait pas réellement.

L'extension permettra également une meilleure gestion des services avec une centralisation et l'accueil de nouveaux agents si besoin.

Le coût avancé du projet est important, cependant, il ne prend pas en compte les subventions demandées dans le cadre de l'accès PMR. Cette extension constitue un réel investissement dans les services que la mairie peut proposer.

Pour vous permettre de mieux comprendre et connaître la mairie de votre commune, cette dernière sera ouverte au public pendant la journée du patrimoine afin, peut-être, de vous faire comprendre les enjeux de cette extension et de la mise en accessibilité.



## COURS D'ANGLAIS



Apprenez l'anglais à tout âge  
grâce à nos méthodes basées sur l'oral

- ▶ Coaching individuel ou cours collectifs de 7 à 77 ans
- ▶ Formation en entreprise
- ▶ Stages linguistiques avec hébergements
- ▶ Soutien brevet et Bac
- ▶ Formation à distance
- ▶ Formation avec prise en charge CPF

☎ 06 16 54 13 00

CHELLES • LAGNY • COULOMMIERS



www.jacknjill.fr  
hello@jacknjill.fr

